

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
 Nombre de Présents : 30  
 Nombre de procurations : 2

M. donne procuration à : Mme VILMONT a donné pouvoir à Mme TORCK, M. LEVEQUE a donné procuration à M. BONGAIN

Absents excusés : M. MICHAUD, M. BALAY, M. LEVEQUE.

Absents non excusés : M. GIRARDOT, Mme METTETAL, M. SAVOYE

Nombre de votants : 30  
 Date de la Convocation : 19 mars 2021

Le Président remercie la commune de Chaussin pour le prêt de la salle Jean Guillemot nécessaire compte tenu des nouvelles normes sanitaires.

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président M. Christian LAGALICE ouvre la séance.

### 1) Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que Monsieur Christian LAGALICE, Président, puisse assister à la discussion, ce dernier doit se retirer au moment du vote.

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Chantal TORCK, Vice-Présidente, comme Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs.**

### 2) Vote des comptes administratifs (CA)

Mme Chantal TORCK présente les différents comptes-administratifs de la collectivité.

CA Budget principal :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	682 927.86 €	-364 628.42 €	566 595.53 €	- 555 529.13 €	- 237 229.69 €
			11 066.40 €		
FONCT	2 605 331.42 €	479 621.37 €	Recettes		3 084 952.79 €

CA Ordures Ménagères :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			0 €		
FONCT	21 618.65 €	13 886.18 €	Recettes		35 501.83 €

CA Pôle Santé de Petit-Noir :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	110 597.21 €	- 21 600.88 €	0 €	0 €	88 996.33 €
			0 €		
FONCT	24 661.01 €	7 464.95 €	Recettes		32 125.96 €

CA Résidences Séniors :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	100 707.72 €	- 102 912.86 €	0 €	0 €	- 2 205.14 €
			0 €		
FONCT	63 477.17 €	10 538.02 €	Recettes		74 045.19 €

CA SPANC :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	4 000€	250 €	0 €	0 €	4 250 €
			0 €		
FONCT	10 024 €	0 €	Recettes		10 024 €

CA Maison de Santé de Chaussin :

	RESULTAT CA 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	5 390 €	- 4 611.71 €	0 €	0 €	776.19 €
			0 €		
FONCT	18 075 €	4 828.72 €	Recettes		22 908.72 €

Suite à la présentation par Mme Chantal TORCK, Vice-Présidente de la Plaine Jurassienne des comptes-administratifs, M. LAGALICE, Président de l'EPCI, se retire pour ne pas assister au vote de ceux-ci.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **Reconnait la sincérité des restes à réaliser**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

### 3) Contributions directes

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2021. Les ressources correspondantes seront validées dès que les bases des états 1259 seront communiquées.**

Pour rappel les taux et bases 2020 ainsi que les produits correspondants étaient les suivants :

	Base d'imposition de 2020	Taux d'imposition de 2020	Produit correspondant
Compensation Taxe habitation par 1 fraction de la TVA nationale	10 351 000	/	583 796
Taxe Foncière (bâti)	7 043 000	5.23	368 349 €
Taxe Foncière (non bâti)	939 900	8.88	83 463 €
<b>Produit fiscal prévisionnel attendu</b>			<b>1 035 608 €</b>

	Base d'imposition de 2020	Taux d'imposition de 2020	Produit correspondant
CFE	1 424 000	23.39	333 125 €

### 4) Vote des budgets 2021

#### • Budget Principal

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	1 581 023.58	1 581 023.58
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	942 700.00	942 700.00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0	491 000.00	491 000.00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0	230 000.00	230 000.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	1 124 514.00	1 124 514.00
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	106 683.64	106 683.64

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	2 847 723.10	2 847 723.10
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0	0.00	0.00
Chapitre 78 - Produits des services du domaine	0	285 200.00	285 200.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	0	1 631 700.00	1 631 700.00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	0	522 300.00	522 300.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	5 000.00	5 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>5 291 923.10</b>	<b>5 291 923.10</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0	100 000.00	100 000.00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	102 932.26	102 932.26
Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles	94 888.58	126 000.00	220 888.58
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	181 499.00	375 000.00	556 499.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	80 899.04	497 265.38	578 164.42
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	200 086.91	50 000.00	250 086.91
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0	0.00	0.00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	9 222.00	0.00	9 222.00
Chapitre 458105 - Site Internet des communes	0	20 000.00	20 000.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>566 595.53</b>	<b>1 271 197.64</b>	<b>1 837 793.17</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	318 299.44	318 299.44
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnemen	0	1 124 514.00	1 124 514.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	106 683.64	106 683.64
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves		257 229.69	257 229.69
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	11 066.40 €	0.00	11 066.40
Chapitre 16 - Emprunt	0.00 €	0.00	0.00
Chapitre 458205 - Site Internet des communes	0.00 €	20 000.00	20 000.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>11 066.40 €</b>	<b>1 826 726.77</b>	<b>1 837 793.17</b>

- Budgets annexes :
  - OM

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	704 500.00	704 500.00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	10 200.00	10 200.00
Chapitre 65 - Autre charges de gestion courantes	0	5 801.83	5 801.83
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0	5 000.00	5 000.00
Chapitre 040 - Dotations amortissement	0	30 000.00	30 000.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>755 501.83</b>	<b>755 501.83</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	35 501.83	35 501.83
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0	720 000.00	720 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>755 501.83</b>	<b>755 501.83</b>

o Pôle santé de Petit-Noir

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	33 890.20	33 890.20
Chapitre 66 - Charges financières	0	6 311.01	6 311.01
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	0	11 356.75	11 356.75
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>51 557.96</b>	<b>51 557.96</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	32 125.96	32 125.96
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	16 000.00	16 000.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>51 557.96</b>	<b>51 557.96</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0	3 000.00	3 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	20 200.00	20 200.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0.00	10 000.00	10 000.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	63 721.08	63 721.08
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>100 353.08</b>	<b>100 353.08</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	88 996.33	88 996.33
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	11 356.75	11 356.75
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 353.08</b>	<b>100 353.08</b>

o Résidences seniors

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	68 308.13	68 308.13
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	6 000.00	6 000.00
Chapitre 66 - Charges financières	0	20 371.59	20 371.59
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	0	59 889.33	59 889.33
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>154 569.05</b>	<b>154 569.05</b>
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	71 840.05	71 840.05
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0	0.00	0.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	63 000.00	63 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	19 729.00	19 729.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>154 569.05</b>	<b>154 569.05</b>

**RESIDENCES SENIORS - 406 / INVESTISSEMENT**

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	2 205,14	2 205,14
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	19 729,00	19 729,00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	45 170,09	45 170,09
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	0,00	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	990,24	990,24
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>118 094,47</b>	<b>118 094,47</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	0,00	0,00
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement	0	6 000,00	6 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	59 889,33	59 889,33
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	0,00	0,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0,00	2 205,14	2 205,14
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
Chapitre 16 - Emprunt	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>118 094,47</b>	<b>118 094,47</b>

○ SPANC

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	10 024.00	10 024.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>10 024.00</b>	<b>10 024.00</b>
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	10 024.00	10 024.00
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>10 024.00</b>	<b>10 024.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0.00	4 250.00	4 250.00
Chapitre 458101 - SPANC agence de l'Eau	0.00	11 750.00	11 750.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>16 000.00</b>	<b>16 000.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	4 250.00	4 250.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0.00	0.00	0.00
Chapitre 458201 - SPANC agence de l'Eau	0.00	11 750.00	11 750.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>16 000.00</b>	<b>16 000.00</b>

o **Maison de santé de Chaussin**

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	13 952.97	13 952.97
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	10 000.00	10 000.00
Chapitre 66 - Charges financières	0	4 251.75	4 251.75
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	0	12 464.00	12 464.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>40 668.72</b>	<b>40 668.72</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	22 903.72	22 903.72
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	11 000.00	11 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>40 668.72</b>	<b>40 668.72</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	10 462.27	10 462.27
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	6 014.92	6 014.92
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>23 242.19</b>	<b>23 242.19</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recette d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	778.19	778.19
Chapitre 023 - Virement de la section de fonctionnement	0	10 000.00	10 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	12 464.00	12 464.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 242.19</b>	<b>23 242.19</b>

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et suivants,

Vu la présentation des différents budgets lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2021,

Considérant la présentation détaillée par le Président des budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Résidences Séniors,
- Budget Pôle Santé Petit-Noir
- Budget maison de santé de Chaussin
- Budget SPANC
- Budget OM

Vu le projet du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 discutés lors du DOB du 11 mars dernier,

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les budgets primitifs 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne arrêtés en dépenses et en recettes et présentés chapitre par chapitre des Budget Principal, Budget Résidences Séniors, Budget Pôle Santé Petit-Noir, Budget maison de santé de Chaussin, Budget SPANC et Budget OM.**

M. LAGALICE, précise que l'année prochaine, il sera mis en place un système de questions écrites permettant à tous les élus n'ayant pas pu assister au DOB d'avoir des compléments d'informations sur les comptes administratifs et les budgets s'ils le désirent.

## 5) Développement économique

- **Conventionnement avec la Région pour l'aide à l'immobilier d'entreprise.**

Conformément à l'article L.1511-3 du CGCT modifié par l'article 3 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et ses communes membres sont seuls compétentes pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ainsi, les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement de la compétence de plein droit de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

En application du troisième alinéa de l'article L.1511-3 du CGCT, la Région Bourgogne Franche-Comté peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés précédemment dans des conditions précisées par une convention passée entre l'intercommunalité et la Région.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite **conventionner avec la Région Bourgogne Franche-Comté et autoriser son concours à octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par la collectivité en matière d'investissement immobilier des entreprises et de locations de terrains et d'immeubles.**

Les modalités d'interventions de la Région sont précisées dans une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises établie entre l'intercommunalité et la Région.

Considérant la politique menée par la collectivité pour soutenir l'économie de proximité et la création d'entreprise ainsi que les travaux de la commission « aménagement du territoire, développement économique et NTIC » du 2 mars 2021,

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**
  - **décide de conventionner avec la Région Bourgogne Franche-Comté**
  - **autorise le concours de la Région pour octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par la Plaine Jurassienne en matière**



**d'investissement immobilier des entreprises et de locations de terrains et d'immeubles.**

• **Cotisation Dole Initiative Territoires**

Fondé en 1985, le Réseau Initiative France constitue le 1<sup>er</sup> réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises. Ce réseau est composé de 214 plateformes d'accompagnement réparties dans toute la France.

Intervenant à l'échelle du Pays Dolois, Initiative Dole Territoires a été créé en 1986. Ses missions reposent sur un appui global des porteurs de projet, avec accompagnement, expertise et structuration financière, et la mobilisation, en fonction de la nature du projet, de plusieurs produits financiers. L'outil principal est le prêt d'honneur sans intérêt ni garanties personnelles pour renforcer les fonds propres du porteur de projet.

En 2020, 176 porteurs de projet ont été accueillis à l'échelle du Pays Dolois. 83 entreprises ont bénéficié d'un financement ce qui a permis de créer ou maintenir 232 emplois directs. Pour le territoire de la Plaine Jurassienne, 12 porteurs de projet ont été accueillis et 6 ont bénéficié d'un financement pour la création ou développement de leur activité.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité et des actions déployées en ce sens par Initiative Dole Territoires, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite soutenir financièrement l'association.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, - décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'association Initiative Dole Territoires au titre de l'année 2021.**

**- autorise le Président à signer une convention établie entre la collectivité et l'association définissant l'objet, le montant de l'aide, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.**

La prochaine commission aura lieu le jeudi 22 avril à 18h30.

**6) Syndicat mixte Doubs Loue : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Doubs Loue fixée à 110 000 € pour 2021. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.**

M. LAGALICE précise qu'il existe une taxe spécifique (dite taxe GEMAPI) pour financer ce type de projet. La Plaine Jurassienne n'a pas souhaité instituer celle-ci toutefois, il est fort probable qu'à plus ou moins longues échéances, l'administration fiscale l'impose.

**7) Cotisations diverses**

- **Cotisations EHPAD 2021 : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au titre de l'EHPAD pour 2021 d'un montant de 25 000 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657358.**
- **Subvention à l'amicale de la médiathèque : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une participation financière d'un montant de 250 € à l'association de l'Amicale de la Médiathèque Intercommunale.**
- **Subvention FAMI : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 8 000 € en 2021 à la fédération des associations de musique de l'intercommunalité (FAMI).**
- **Cotisation Mission Locale et conventionnement : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au titre de la mission locale pour 2021 d'un montant de 13 500 €.**

- **Cotisation Maison France Service : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au titre de la maison France Service pour 2021 d'un montant de 40 000 €.**

#### 8) Fonds de concours « relance »

Communes	Objet du fonds de concours	Montant HT du projet en €	Assiette éligible en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
LA CHAINEE DES COUPIS	Aménagement bureau de la mairie	4 480.00	4 480.00	1 792.00	0.00
	SCDECI	3 135.00	3 135.00	658.18	
GATEY	Réfection de l'éclairage public	39 995.00	39 995.00	9 500 .00	0.00
PETIT NOIR	Rénovation bâtiment communal	18 229.00	6 076.00	6 076.00	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « relance » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.

#### 9) Prise de compétence mobilité

Le Président précise qu'initialement, il était plutôt réticent à cette prise de compétence. Toutefois, suite à la tenue de plusieurs réunions techniques avec l'AMJ, le Conseil Départemental et Régional, ainsi qu'avec l'ensemble des EPCI du Jura, il apparaît que la réflexion initiale a été parasitée par le transport scolaire. Cette thématique a cristallisé l'attention et a occulté tout le reste. En effet, la Région a récupéré la compétence transport transférée par les départements et actuellement, ce sont toujours les règlements d'interventions départementaux qui s'appliquent. Le Jura et la Haute Saône bénéficient à ce titre de la totale gratuité des transports scolaires. Or, la Région doit réaliser un document d'intervention unique. Le Vice-Président chargé de cette thématique à la Région, Michel NEUNOT, a assuré les élus qu'il n'y aurait aucune incidence. Il y aura un socle commun et des spécificités locales en fonction notamment de la ruralité.

Or, il apparaît opportun à tous les Présidents d'EPCI du Jura de participer aux négociations qui seront tenues en matière de mobilité et tous vont d'ailleurs proposer à leurs assemblées de délibérer dans ce sens. A titre d'exemple, dans la presse du jour, il est mentionné que la CC du Val d'Amour vient de délibérer favorablement.

M. LOICHET s'interroge sur l'opportunité de prendre une telle compétence à l'échelle d'un territoire modeste et rural tel que celui de la Plaine Jurassienne. D'une part, l'échelle ne lui apparaît pas pertinente, d'autre part il est toujours possible de mobiliser d'autres compétences pour continuer d'organiser des services de mobilité. Enfin cette compétence entraînera inévitablement des coûts et/ou les charges qui peuvent très vite être importantes en la matière.

M. LOICHET déplore que la LOM ne soit pas très claire et permet de nombreuses interprétations.

M. LAGALICE souligne qu'après réflexion, il apparaît plus risqué de ne pas prendre la compétence et d'être exclu de fait de toutes les réflexions en la matière que de prendre cette compétence en la laissant exercer par le Conseil Régional. D'autre part, la création de la voie verte est une opportunité de réaliser les actions novatrices en terme de mobilité. Enfin, toute prise de compétence comporte le risque de générer des frais supplémentaires, mais c'est le Conseil Communautaire qui en décide.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (1 CONTRE, 29 POUR et 1 ABSTENTION), décide de prendre la compétence mobilité.

#### 10) Modification des statuts du Pays Dolois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le changement de nom de l'association qui deviendra « Pays Dolois - Pays de Pasteur » ;
- de valider les nouveaux statuts joints à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 11) Divers

- **Activités pour ados** : les séjours pour Bellecin seront ouverts à l'inscription dès le 10 mai prochain et Nigloland le 3 mai prochain. Bien évidemment ceux-ci seront conditionnés par les règles sanitaires en vigueur.
- **Téléphonie** : la CCPJ va signer un contrat avec T2RM pour s'occuper de la téléphonie et des réseaux de la collectivité.
- **Voie verte** : les remarques faites par les élus locaux sur les « mauvaises façons de faire » ont bien été prises en compte par le Département. Des mesures correctives ont été mises en œuvre et le projet est en bonne voie.
- **Récapitulatif annuel des indemnités d'élus** : conformément à la loi Engagement et proximité du 27/12/2019, dès l'an prochain, avant l'examen du budget, la CCPJ produira un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus communautaires.
- **Protection sociale** : M. LAGALICE informe l'assemblée que la participation des employeurs à la protection sociale sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la complémentaire santé. L'assemblée communautaire devra débattre des garanties qu'elle souhaite accorder aux agents d'ici le 18 février 2022. Il est précisé que la participation de l'employeur ne pourra être inférieure, en matière de santé, à 50% d'un montant de référence et d'un panier de garanties minimales (fixés par décret) et à 20% pour la prévoyance.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h45.

Le Président

Christian LAGALICE



